



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### planning familial

Question écrite n° 42528

#### Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les lourdes menaces qui pèsent actuellement sur les plannings familiaux. Pour exercer leurs missions, ceux-ci sont conventionnés par l'État. Chaque association départementale reçoit un financement pour ces permanences, sur une ligne budgétaire « famille » de la direction générale des affaires sociales. Ces financements leur permettent d'assurer de nombreuses missions d'intérêt général et de santé publique. Ainsi, depuis 1967, les plannings familiaux assurent un rôle d'éducation à la sexualité, mais aussi de conseils conjugaux, dans la mesure où les antennes départementales accueillent de nombreuses femmes victimes de violences conjugales ou de discriminations. Or la loi de finances pour 2009 prévoit une diminution des aides accordées par l'État au planning familial pour le conseil conjugal et social de 42 % pour 2009. La conséquence immédiate sera la disparition annoncée de nombreuses associations départementales intervenant au plus près des publics concernés. Dans le département du Lot, cette diminution des financements a déjà engendré la fermeture du bureau de la ville de Cahors, dont l'utilité publique était pourtant avérée. Aussi, devant l'urgence de la situation, elle lui demande de bien vouloir prendre des mesures rapides et efficaces pour assurer la pérennité des plannings familiaux ainsi que leur fonctionnement dans des conditions optimales, au service de la population.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à la situation des établissements d'information, de consultation ou de conseil conjugal (EICCF). Association particulièrement active et emblématique, le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) agit notamment pour informer sur la contraception, sensibiliser sur l'interruption volontaire de grossesse, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et, dans le même temps, lutte activement contre les violences faites aux femmes. Aussi, soucieux de témoigner toute l'importance que le Gouvernement accorde aux missions du planning familial, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a reçu le 19 février 2009 une délégation du MFPF, conduite par sa présidente, en présence des secrétaires d'État chargées de la famille et de la solidarité. À l'issue de cette rencontre, le ministre a proposé au MFPF de conclure un protocole d'engagement garantissant le maintien, sur la période 2009-2011, des crédits consacrés au MFPF et aux établissements d'information, de consultation ou de conseil familial. Ce protocole a été signé le 11 mars. Ce sont 3 461 800 euros que l'État est prêt à consacrer chaque année, actions mentionnées dans le protocole, et ce jusqu'en 2011. Le Gouvernement mobilise en effet en faveur du conseil conjugal et familial, sur le programme 106 « actions en faveur des familles vulnérables », 2 650 000 euros, dont 2 100 000 euros à destination des directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS) qui conventionnent avec les différents établissements d'information, de consultation ou de conseil familial, 500 000 euros à destination de la tête de réseau du MFPF et 500 000 euros prévus sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) pour les actions menées dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville. À ces 2 650 000 euros s'ajoutent les 430 000 euros de crédits annuels consacrés aux femmes victimes de violences du programme 137 « égalité entre les hommes et les

femmes » relevant du ministère chargé des droits de la femme. Les crédits inscrits sur le budget du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville s'établissent donc à 3 080 000 euros. Les financements du ministère de la santé s'élèveront quant à eux à 381 800 euros sur le programme 204 « prévention et sécurité sanitaire », dont 226 300 euros portant sur la réduction des risques sexuels et 155 500 euros pour le volet contraception, sexualité, vulnérabilité.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Dominique Orliac](#)

**Circonscription :** Lot (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42528

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1746

**Réponse publiée le :** 5 mai 2009, page 4400